



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Acquisition de la propriété appartenant au département des Hauts-de-Seine située  
110 rue Houdan (dite *le château de l'Amiral*)**

Séance du 3 novembre 2016

Convocation du 28 octobre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le 3 novembre à 21 h 04, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, MM. Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Jean-Jacques Campan, Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Pauline Schmidt par M. Thibault Hennion,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 3 novembre 2016

**OBJET : Acquisition de la propriété appartenant au département des Hauts-de-Seine située 110 rue Houdan (dite *le château de l'Amiral*)**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 13 mai 2009 approuvant la prise en considération du projet d'aménagement de du secteur de la place du Général de Gaulle et de ses abords,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville approuvé le 12 février 2015, modifié les 24 juin 2015 et 17 décembre 2015 et révisé le 27 septembre 2016, identifiant notamment le secteur de la place du général de Gaulle et de ses abords comme secteur de projet,

Considérant que le département des Hauts-de-Seine, propriétaire du bien sis 110 rue Houdan, sur un terrain cadastré D n°87 et 110 d'une superficie totale de 3 700 m<sup>2</sup>, désigné « château de l'Amiral », a décidé de vendre son bien,

Considérant que cet immeuble est situé dans le périmètre du secteur de projet de la place du général de Gaulle et de ses abords, dont il constitue un élément essentiel, et que la Ville poursuit des enjeux de requalification urbaine dans ce secteur,

Considérant que l'acquisition du bien sis 110 rue Houdan permet de finaliser la maîtrise foncière déjà engagée sur le périmètre et qu'elle présente donc un enjeu majeur pour la requalification de ce secteur,

Considérant que la métropole du Grand Paris (MGP) a lancé un appel à projets *Inventons la métropole du Grand Paris* dont l'objet est de faire émerger des projets innovants et a retenu, parmi les 60 autres sites sélectionnés, le site de la place du général de Gaulle et ses abords, pour lequel la Ville avait fait acte de candidature,

Vu l'avis de France Domaines du 13 septembre 2016,

Considérant que le Département a donné son accord pour la vente du bien au bénéfice de la ville de Sceaux, au prix fixé par France Domaines, soit 4 080 000 € hors taxe, hors droit et hors charge (HT/HD/HC), assorti d'un complément de prix en cas de revente avec plus-value dans les quinze ans suivant le transfert de propriété,

Considérant que le bâtiment principal constitue un élément marquant du paysage urbain et qu'il doit être en tant que tel préservé,

Considérant que la maîtrise foncière de cette propriété représente un enjeu majeur pour la Ville,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE l'acquisition à l'amiable du bien appartenant au département des Hauts-de-Seine, situé 110 rue Houdan, dit *Le château de l'Amiral*, constitué d'un ensemble de trois bâtiment situés sur un terrain cadastré section D n°87 et 110 pour une superficie cadastrale totale de 3 700 m<sup>2</sup>, au prix de 4 080 000 € hors taxe, hors droit et hors charge.

APPROUVE le principe d'un complément de prix au profit du département des Hauts-de-Seine qui s'appliquera dans l'hypothèse d'une mutation de tout ou partie du bien acquis dans les quinze années à compter du transfert de propriété, à un prix supérieur à celui défini présentement.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à l'acquisition de la propriété du 110 rue Houdan.

Et ont signé les membres présents

pour extrait conforme

le maire

